

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOSSIEU**  
**PROCES VERBAL**  
**SEANCE DU VENDREDI 09 OCTOBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le neuf octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Bossieu, dûment convoqué le 02 octobre deux mille quinze, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Thierry COLLION, Maire.

**Etaient présents :**

Mmes ALOUI Marie-France - CHOLLIER Françoise - PAGES Patricia

MM. ASCENSIO Jean-Charles - CHOLLIER Bruno – COLLION Thierry - FASSION Gérald - VALLOT Michel

**Absent(s) :** MM. CHAPAT Anthony - TADDEI Mathieu

**Secrétaire de séance :** Mme PAGES Patricia

Les procès-verbaux de la séance du conseil du 10 juillet 2015 et du 01 octobre 2015 sont adoptés à l'unanimité.

<b>1- SUBVENTION BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE</b>
--

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que la bibliothèque intercommunale Faramans – Bossieu est gérée par des bénévoles regroupés en une association « Loi 1901 » dite « l'Arcolade ». Ces bénévoles assurent les permanences au public, pour les enfants des écoles, et toute la gestion (classement, mise à jour, lien avec le bibliobus).

M. Le Maire propose d'attribuer une subvention à l'association et d'en fixer le montant pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- **FIXE**, pour l'année 2015 le montant de 2 € par habitant soit :  
Pour la commune de Bossieu, 266 habitants X 2 € = 532 €
- **DECIDE** de verser la subvention 2015 pour un montant de 532 €.
- **DONNE** mandat à M. Le Maire pour exécuter les formalités nécessaires.

<b>2- RAPPORT D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE LA CLECT DANS LE CADRE DE LA RESTITUTION DE LA COMPETENCE PERISCOLAIRE AUX COMMUNES DE SAINT ETIENNE DE SAINT GEOIRS ET SILLANS</b>
---

Monsieur le Maire expose :

En septembre 2013, la Communauté de Communes Bièvre Chambaran a étendu la compétence enfance jeunesse à l'ensemble de son territoire et pris à ce titre, les compétences accueils de loisirs et périscolaire des communes de St Etienne de St Geoirs et de Sillans.

Les charges transférées dans ce cadre ont fait l'objet d'une CLECT dont le rapport du 16 septembre 2013 a été approuvé par l'ensemble des Communes.

Les Communauté de Communes du Pays de Bièvre Liers et Bièvre Chambaran ont fusionné le 1<sup>er</sup> janvier 2014. A la suite de cette fusion, un diagnostic sur l'offre et le besoin en matière de Petite Enfance et d'Enfance Jeunesse a été lancé.

Celui-ci, finalisé fin 2014, a fait ressortir la nécessité pour la nouvelle intercommunalité de clarifier la compétence Enfance Jeunesse. Cette clarification devait être faite soit en élargissant la compétence périscolaire à l'ensemble du territoire, soit en recentrant la compétence enfance jeunesse intercommunale sur les accueils de Loisirs.

La proposition finalement approuvée a été de recentrer la compétence sur les Accueils de Loisirs. Ainsi par Délibération du 27 avril 2015, approuvée par l'ensemble des Communes, il a été proposé de

restituer la compétence périscolaire aux communes de St Etienne de St Geoirs et de Sillans et de ne conserver que la compétence Accueil de Loisirs.

Monsieur le Maire, donne connaissance à l'Assemblée du rapport de la Commission Locale des Charges Transférées qui s'est réunie le 28 septembre 2015. Ce rapport, ayant pour objet l'évaluation des charges transférées dans le cadre de la restitution de la compétence périscolaire aux communes de St Etienne de ST Geoirs et de Sillans, a été adopté à l'unanimité par les membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

#### **Il est proposé que :**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et, après avoir examiné le rapport proposé,

- **DECIDE d'APPROUVER** le rapport d'évaluation des Charges Transférées relatif aux charges à déduire conséquentes aux transferts de gestion de services Accueil de Loisirs et aux restitutions de gestion de services périscolaires selon les modalités ci-dessous :

<b>Restitution compétence périscolaire et estimation de la charge finalement transférée</b>		
<b>Périscolaire et Accueils loisirs</b>	<b>Charge initialement transférée</b>	<b>346 918 €</b>
<b>Périscolaire</b>	Restitution charges nettes SESG	<b>175 138 €</b>
<b>Périscolaire</b>	Restitution charges nettes SILLANS	<b>74 013 €</b>
<b>Accueils de loisirs</b>	Coût net des charges transférées à Bièvre Isère	<b>97 767 €</b>

- **DECIDE D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

<b>3- MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT</b>
---

#### **EXPOSE**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- De 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- Soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4 % en 2014. Quelques soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectants les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charge de l'Etat inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

Bièvre Isère Communauté rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- Elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble »,
- Elles accompagnent les entreprises présentes sur le territoire,
- Enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique de l'emploi.

- La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la collectivité estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons qu'il est demandé de soutenir la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant par son volume que par son calendrier.

En complément, il est demandé :

- L'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures),
- La récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- L'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux,
- La mise en place d'un véritable fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 07 septembre 2015,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 17 septembre 2015,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la motion de soutien engagée par l'AMF.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE D'ADOPTER** cette proposition.

#### 4- RECRUTEMENT AGENT RECENSEUR

Le recensement de la population aura lieu à partir de janvier 2016, Monsieur le maire expose au conseil la nécessité de procéder au recrutement d'un agent recenseur.

Monsieur le Maire soumet la candidature de Madame Sylviane COLLION.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des présents,

- **DECIDE** de retenir la candidature de Madame Sylviane COLLION comme agent recenseur.

#### 5- QUESTIONS DIVERSES

**Urbanisme** : les travaux sur le Monument aux Morts seront terminés fin octobre, l'inauguration est prévue le 11 novembre.

La demande de subvention pour le four communal, le musée et les W.C publics a été acceptée, les demandes d'autorisation ont été déposées auprès du Pôle ADS.

**Cimetière** : une commission a été mise en place afin de procéder à l'éventuelle reprise de concessions abandonnées.